

**Séance du 23 juillet 2012**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENT** : M. Ugalde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : FINANCES – Exercice 2012 - Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'eau.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2012 du budget annexe de l'eau, il est proposé la décision modificative n°1, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Investissement	1 167 000 €
Fonctionnement	75 000 €
<b>Total</b>	<b>1 242 000 €</b>

En section d'investissement, les dépenses qui représentent près de 1,2 M€ concernent essentiellement la reprise, après l'adoption du compte administratif 2011, des reports de crédits (0,56 M€) et du solde déficitaire 2011 (0,56 M€).

Les dépenses nouvelles se limitent à 0,042 M€. Le financement est assuré par l'affectation en réserves du résultat 2011 pour 1,4 M€, ce qui permet de réduire de 0,2 M€ la prévision de recours à l'emprunt.

La section de fonctionnement s'établit à 75 000 € : la reprise du résultat excédentaire 2011 vient financer des compléments de crédits à hauteur de 45 000 € pour différents postes de charges générales et de 20 000 € pour des annulations de créances sur l'exercice 2011. Par ailleurs, la ligne « dépenses imprévues » est abondée de 10 000 €.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

M. Barrère ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.